

M. Argue: Pourquoi demander de l'aide?

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai nul besoin d'aide. Voici ce dont le ministre s'est vanté, comme on peut le constater à la page 3468 du hansard d'hier:

Je crois qu'en l'occurrence, le gouvernement a montré quelle ligne de conduite il entend adopter en déférant...

C'est la première fois que j'entends dire que l'action de déferer constitue une ligne de conduite, car il me semble qu'il n'y a pas là la moindre trace d'une ligne de conduite. Je poursuis la citation:

...aux désirs des provinces, et en leur accordant ce qu'elles veulent.

Ce que veut le gouvernement de Terre-Neuve, c'est un léger amendement à ce projet de loi, afin qu'il lui soit possible d'obtenir de l'énergie bon marché. C'est ce que nous voulons. C'est ce que le premier ministre de Terre-Neuve a demandé en décembre dernier, et il n'en aurait rien coûté au gouvernement actuel, sinon peut-être une petite blessure d'orgueil, d'accéder à cette requête. Après avoir délibérément rejeté la demande du gouvernement provincial, le ministre, qui vient de cette province, dit que le projet de loi donnerait d'autres avantages que le gouvernement de la province ne demande pas; puis, prenant de nouveau la parole, il dit fièrement que son gouvernement accorde ces avantages. C'est certainement ce que j'appelle remuer le couteau dans la plaie. Il me semble qu'il commence à exagérer un peu.

Le ministre doit avoir commis un lapsus; c'est du moins ce qui ressort de la page 3468 du hansard. Il nous a expliqué pourquoi ce projet de loi comporte cette restriction. La langue lui a sans doute fourché quand il a dit:

Nous désirons collaborer avec les gouvernements des deux provinces de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard et je pense que nous avons fait preuve de sincérité en donnant suite au désir exprimé.

Je serai charitable envers le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales en supposant que c'est du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qu'il voulait parler, car absolument rien n'indique une collaboration avec les gouvernements de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve. De fait, le premier ministre lui-même a dit qu'aucune entente ne sera possible avec ces deux provinces insulaires si elles ne formulaient pas de demande, le gouvernement fédéral ne se proposant pas de prendre lui-même l'initiative.

L'hon. M. Browne: L'honorable député va un peu loin quand il se permet les mots "aucune entente ne sera possible avec ces deux provinces". C'est sa propre interprétation et elle est sans fondement.

M. l'Orateur: J'engage les honorables députés à apporter ces rectifications et à formuler ces commentaires à la fin plutôt qu'au beau milieu d'un discours.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie Votre Honneur. Je serais enchanté de voir l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, ministre sans portefeuille, s'unir aux représentants libéraux de Terre-Neuve pour tenter d'obtenir quelque chose pour cette province, au lieu de faire de son mieux, ou de sembler faire de son mieux, par un moyen ou par un autre, pour nous empêcher d'obtenir ou du moins de réclamer quelque chose.

L'hon. M. Browne: Qu'avez-vous fait à ce sujet pendant les quatre ans que vous avez occupé le pouvoir? Qu'avez-vous fait pour venir aider Terre-Neuve à se procurer de l'énergie électrique?

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien, monsieur l'Orateur, il me faudrait plus des 40 minutes à ma disposition au début de mon discours pour raconter tout cela à l'honorable député, mais je ne demande qu'à le faire en une autre circonstance, dans la ville de Bonavista ou en n'importe quel autre endroit de ma circonscription, si l'honorable député sait où ces lieux se trouvent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député se rend-il compte qu'il est le premier député à prendre la parole en réponse à un ministre qui vient de présenter une mesure au nom du gouvernement et que cela lui confère un très lourd privilège?

L'hon. M. Pickersgill: Je dois me fier aux connaissances supérieures de l'honorable député dans le domaine du Règlement. Je le remercie de l'intérêt amical qu'il me porte; je vais donc prendre mon temps et faire usage de ce privilège, de sorte que les honorables vis-à-vis feraient bien de s'armer de patience.

Des voix: Respirez un peu.

L'hon. M. Pickersgill: Si des députés siégeant de l'autre côté veulent m'interrompre, j'écouterai volontiers leurs interruptions, tant que vous les autoriserez, monsieur l'Orateur.

M. Small: Nous accepterons cette invitation.

L'hon. M. Pickersgill: Je puis dire tout ce que je veux.

Une voix: Vous êtes très modeste!

L'hon. M. Pickersgill: En effet.

M. Small: Il y a de quoi!

L'hon. M. Pickersgill: C'est le premier mot d'esprit de l'honorable député depuis qu'il siège ici; je lui en reconnais tout le mérite.